

80

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIRE SUR LOT

PREFECTURE DE CAHORS
Date de réception de l'AR: 13/06/2023
046-214603367-20230609-DE_01_09_06_23-DE

Séance ordinaire du 09 juin 2023

Date de la convocation : 25/05/2023

Objet : Délibération d'élection d'un délégué titulaire et de trois délégués suppléant pour les élections sénatoriales (DE_01_09_06_23)

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances : à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire Yvette FROIDEFOND.

Présents : Yvette FROIDEFOND, Edmond HARTMANN, Patrice MATENCE, Olivier GUITARD, Francis LOYGUES, Eric MONTAGNE, Christiane OSTERMANN, Dominique FILHOL, Malika LASSERRE, Romain TRILLE, Michel VANTILCKE

Représentés : - **Absents excusés :** - **Absents :**

Secrétaire de séance : Christiane OSTERMANN

Le conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville, le 9 juin 2023 à 19 heures 35,

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Madame le maire expose au conseil municipal l'organisation et le déroulement du scrutin.

a) Composition du bureau électoral

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de : Edmond Hartmann, Michel Vantilcke, Romain Trille, Olivier Guitard.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué

Les candidatures enregistrées :

Mme Yvette Froidefond

M. Romain Trille

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	11
- bulletins blancs ou nuls :	1
- suffrages exprimés :	10
- majorité absolue :	6

Ont obtenu :

M. Romain Trille	6 voix	(six voix)
Mme Yvette Froidefond	4 voix	(quatre voix)

M. Romain Trille ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Élection des suppléants

Nombre de suppléants à élire : trois ;

Les candidatures enregistrées :

Mme Christiane Ostermann
Mme Dominique Filhol
Mme Malika Lasserre

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 10

Ont obtenu :

Mme Christiane Ostermann	10 voix	(dix voix)
Mme Dominique Filhol	10 voix	(dix voix)
Mme Malika Lasserre	7 voix	(sept voix)
M. Francis Loygues	1 voix	(une voix)

Mme Christiane Ostermann, Mme Dominique Filhol, Mme Malika Lasserre sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

Fait et délibéré à Vire sur Lot, le jour, mois et an que dessus,
pour copie certifiée conforme
Madame le Maire, Yvette FROIDEFOND



Acte rendu exécutoire par réception en Préfecture
et publication en Mairie le 13/06/2023

Madame le Maire

Votants : 11
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0